



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du développement à la base,
de l'inclusion financière, de la jeunesse
et de l'emploi des jeunes



Projet d'Hybridation des Moteurs Diesel des Plateformes Multifonctionnelles avec système solaire (PHMD-PTFM)

Sélection d'un consultant pour la réalisation de l'audit environnemental et social du projet

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

Date : 03 avril 2025

AMI N° : 001/2025/MBIFJEJ/SG/ANADEB/PHMD-PTFM

Financement : - Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- Etat Togolais (taxes).

Accord de Gestion de Don : 2018054/DON FEM TG 2018 26 00 du 12/10/2018.

1. Le Gouvernement togolais a sollicité et obtenu un financement auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de la Banque Ouestr Africaine de Développement (BOAD) pour couvrir le coût du Projet d'Hybridation des Moteurs Diesel des Plateformes Multifonctionnelles avec système solaire (PHMD-PTFM), et entend affecter une partie dudit financement aux paiements au titre du Marché de prestation intellectuelle relatif à la sélection d'un consultant pour la réalisation de l'audit environnemental et social du projet.
2. L'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), agissant pour le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, invite les Consultants intéressés à présenter leur candidature en vue de la réalisation de l'audit environnemental et social du Projet d'Hybridation des Moteurs Diesel des Plateformes Multifonctionnelles avec système solaire (PHMD-PTFM).
3. Les services consistent essentiellement à :

Vérifier l'application effective des dispositions E&S relatives à la réalisation des travaux du Projet d'hybridation des moteurs diesel des plateformes multifonctionnelles avec système solaire au Togo, d'obtenir le certificat de régularisation environnementale après application des mesures correctives de court terme, de capitaliser les acquis, tirer des leçons et de faire des recommandations pour des projets similaires ou futurs.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services en fournissant les informations, ci-dessous, indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services :
 - les références dans les missions similaires,
 - les références des clients,

- les preuves de qualifications pour exécuter les services, etc.
- les états financiers des trois dernières années (2021, 2022 et 2023),
- les preuves de l'existence d'un contrat de travail avec le personnel professionnel, et copie de leurs diplômes, CV, etc.

En outre, les candidats devront joindre à leur soumission les pièces administratives, ci-après, démontrant qu'ils sont en règle avec l'administration :

Pour les consultants communautaires

- Carte d'immatriculation fiscale en cours de validité ou toute autre pièce équivalente ;
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois;
- Le quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (3) mois;
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois;
- Quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- Attestation de paiement de la redevance de régulation sur des marchés antérieurs datant de moins de trois (03) mois.

Pour les consultants étrangers :

- Extrait du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation datant de moins de trois (03) mois.

N.B : A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui devront être fournis en original, toutes les autres pièces seront des copies légalisées.

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-dessous :

Critères et sous critères	Notes
I. Nature des activités du candidats et relation avec le domaine des prestations (justifiée par une copie du registre du commerce ou toute autre pièce équivalente)	10 points
II. Nombre d'années d'existence dans le secteur concerné < 5 ans Entre 5 et 10 ans > 10 ans	10 points 0 point 5 points 10 points
II. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les dix (10) dernières années (joindre les attestations de satisfécit ou les pages de garde et de signature des contrats) :	40 points

Critères et sous critères	Notes
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de missions d'audit environnemental de projets de développement rural, dont 10 points par mission ; 	20 points
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de missions d'études d'impact environnemental et social (EIES), dont 10 points par mission ; 	20 points
<p>IV. Organisation technique et managériale du cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation du cabinet ➤ Les moyens matériels et techniques pertinents pour la mission ➤ Capacité financière 	10Points
<p>V Qualifications générales et nombre de personnels professionnels permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'environnementalistes senior (niveau Bac+4) et équivalent de 8 ans d'expérience <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) environnementaliste = 8 points • Deux (02) environnementaliste = 20 points - Nombre de sociologues (niveau Bac+4) et équivalent de 5 ans d'expérience <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) sociologue = 4 points • Deux (02) sociologue = 10 points <p>NB1 : Les déclarations sans éléments de preuves ne seront pas prises en compte. Les CV actualisés et datés doivent être signés par les experts. NB2 : L'environnementaliste doit être accrédité par l'ANGE et fournir la preuve. Ce critère est éliminatoire pour le consultant/cabinet.</p>	30 points 20 points 10 points

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats ayant au moins 70 points qui ne saurait être supérieur à six(6) sera établie, ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du TDR qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode « **de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût)** ». En cas d'ex aequo, le candidat ayant le plus d'expériences similaires sera retenu.
6. Un candidat qui présente plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.
7. La durée de la mission sera de trente (30) jours.
8. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la

Banque Ouest Africaine de Développement. Aussi, il est impératif de respecter les dispositions relatives à la politique de lutte contre la fraude et la corruption de la banque.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires tous les jours et heures ouvrables à l'adresse suivante : **Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) sise à Agbalépédogan, Rue 48 Maison 426, Villa Malou, porte 111, 01 BP : 2098 ;** Courriel : marchespublics.anadeb@gmail.com avec copie à anadebtogo@gmail.com.
10. Les manifestations d'intérêt comprises entre 5 et 15 pages doivent être rédigées en langue française et devront être soumises sous pli fermé en un (01) original et trois (03) copies à l'adresse suivante : **Secrétariat de l'agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) sise à Agbalépédogan, Rue 48 Maison 426, Villa Malou 01 BP : 2098 Lomé Togo, Porte n° 111, au plus tard le 22 Avril 2025 à 10 heures 30 T.U.**

L'envoi des manifestations d'intérêt par voie électronique n'est pas autorisé.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.
12. Les manifestations d'intérêt doivent porter expressément la mention :

« MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET D'HYBRIDATION DES MOTEURS DIESEL DES PLATEFORMES MULTIFONCTIONNELLES AVEC SYSTEME SOLAIRE»

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE »

Lomé, le 03 avril 2025

La Personne responsable des marches Publics

DOSSOU AMEGAKPO Akom Ilessan